

FORMULE 53A
Loi sur les tribunaux judiciaires
ASSIGNATION (À L'AUDIENCE)

(titre)

(sceau de la cour)

ASSIGNATION

À (nom et adresse du témoin)

VOUS ÊTES REQUIS(E) DE VOUS PRÉSENTER DEVANT LE TRIBUNAL AFIN D'Y TÉMOIGNER lors de l'instruction de la présente instance le (jour) (date), à (heure), à/au (adresse du palais de justice) et d'y demeurer jusqu'à ce que votre présence ne soit plus requise.

VOUS ÊTES REQUIS(E) D'APPORTER AVEC VOUS et de produire, lors de l'instruction, les documents et objets suivants : (indiquer la nature et la date de chaque document et donner suffisamment de précisions pour permettre d'identifier chaque document et objet.)

L'INDEMNITÉ DE PRÉSENCE pour..... jour(s) est signifiée en même temps que la présente assignation et calculée conformément au Tarif A des Règles de procédure civile, comme suit :

Indemnité de présence	\$ par jour	\$
Indemnité de déplacement		\$
Indemnité quotidienne de logement et de repas		<u>.....</u>	\$
TOTAL			\$

Si votre présence est requise pour une plus longue période, vous aurez droit à une indemnité de présence supplémentaire.

SI VOUS NE VOUS PRÉSENTEZ PAS OU NE DEMEUREZ PAS PRÉSENT COMME LE REQUIERT LA PRÉSENTE ASSIGNATION, UN MANDAT D'ARRÊT PEUT ÊTRE DÉCERNÉ CONTRE VOUS.

date

délivrée par
greffier local

adresse du greffe

.....

La présente assignation a été délivrée à la demande de la personne suivante et toute demande de renseignements peut lui être envoyée à l'adresse suivante :

(nom, adresse et numéro de téléphone de l'avocat ou de la partie qui signifie l'assignation)

RCP-F 53A (1^{er} juillet 2007)